

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DASES 40 – DDCT Subventions (161.000 euros) et conventions avec 6 associations pour la mise en œuvre d'actions visant l'insertion par le logement des personnes en difficulté.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2512-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019 par lequel Madame la Maire propose d'attribuer, au titre de l'exercice 2019, 6 subventions (161 000 €) au Comité actions logement, à la Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés, à Nouvelle ville vie nouvelle, à la Sauvegarde de l'adolescence à Paris, à Solidarités nouvelles pour le logement Paris et Habitat et Humanisme Île-de-France pour leurs actions en matière d'insertion par le logement des personnes en difficultés ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : Il est attribué 6 subventions de fonctionnement, au titre de l'année 2019, au bénéfice de 6 organismes pour les projets suivants :

- une subvention de fonctionnement de 42 000 € au Comité actions logement, dont le siège est situé 15, passage Ramey (18e), pour son action en matière d'insertion par le logement et de prévention des expulsions (n° SIMPA 32881 et n° dossiers 2019_03858 DASES-SILPEX \ 40 000 € et 2019_02520 DDCT-SPV \ 2 000 €)

- une subvention de fonctionnement de 42 000 € à la Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés, dont le siège est situé 3-5, rue de Romainville (19e), pour son action en matière d'insertion par le logement et de prévention des expulsions (n° SIMPA 153881 et n° dossier 2019_04075)
- une subvention de fonctionnement de 7 000 € à Nouvelle ville vie nouvelle, dont le siège est situé 295, rue Saint-Jacques (5e), pour son action en matière d'insertion par le logement (n° SIMPA 166581 et n° dossier 2019_03640)
- une subvention de fonctionnement de 38 000 € à la Sauvegarde de l'adolescence à Paris, dont le siège est situé 3, rue Coq Héron (1e), pour son action en matière d'insertion par le logement (n° SIMPA 20193 et n° dossier 2019_03658)
- une subvention de fonctionnement de 27 000 € à Solidarités nouvelles pour le logement Paris, dont le siège est situé 173, avenue Jean Jaurès (19e), pour son action en matière d'insertion par le logement (n° SIMPA 4221 et n° dossier 2019_04813)
- une subvention de fonctionnement de 5 000 € à Habitat et Humanisme Île-de-France, dont le siège est situé 6 avenue du Professeur A. Lemierre (20e), pour son action en matière d'insertion par le logement (n° SIMPA 5883 et n° dossier 2019_02471)

Article 2 : Le versement des subventions mentionnées à l'article 1 est subordonné à la conclusion de conventions pluriannuelles d'objectifs avec le Comité actions logement, la Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés et Solidarités nouvelles pour le logement Paris et d'une convention annuelle avec la Sauvegarde de l'adolescence à Paris, présentées en annexe du présent délibéré, que la Maire de Paris est autorisée à signer.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées, à hauteur de 161 000 € et réparties comme suit :

- 159 000 € sur les crédits de la DASES au chapitre 934, nature 65748, rubrique 424, destination 4240009, du budget de fonctionnement de l'exercice 2019 de la Ville de Paris et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement ;
- 2 000 € sur les crédits de la DDCT, centre financier 14-11, chapitre 935, domaine fonctionnel P52, nature 65748, fonds 52000010 « Provisions pour les associations œuvrant pour le développement des quartiers », budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO